



INSTITUT CANADIEN
D'EDUCATION
DES ADULTES

506 est, Ste-Catherine
suite 800, Montréal
Québec. 842-2766
H2L 2C7

LA CONQUETE DES ONDES EN INFORMATION:

un enjeu important pour les francophones

Mémoire de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA)
relative à la demande présentée au CRTC

par la Société Radio-Canada
en vue d'exploiter un canal d'information continu
de langue française

Montréal, le 7 juin 1989.

1° - UN PROJET TRES DECEVANT

Selon l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), le projet de canal d'information continue de langue française présenté par la Société Radio-Canada ne correspond pas aux attentes que pouvaient susciter un tel service.

En effet, l'ajout d'un canal d'information qui se propose de diffuser, pendant quatorze heures sur dix-huit, des reprises d'émissions présentées la veille, au niveau régional et national, ne peut constituer un très grand attrait pour la population. D'autant plus, qu'aux heures de grande écoute, ce service n'offrira qu'une seule émission originale d'une heure.

L'Institut se questionne, de plus, sur la cohérence d'un projet qui veut axer sa programmation sur les productions régionales, alors que les compressions budgétaires, qui se sont abattues ces dernières années sur Radio-Canada, ont affecté tout particulièrement les régions et limité considérablement leur capacité de production.

Pour ces raisons et bien d'autres que nous développerons plus loin, l'ICEA considère que le projet de canal d'information continue de langue française présenté par la Société Radio-Canada est inacceptable dans sa forme actuelle. Nous demeurons, toutefois, favorables, en principe, au développement d'un service de cette nature, car nous considérons qu'il s'agit là d'un enjeu important pour la société francophone. Dans le nouvel environnement télévisuel, la conquête des ondes en information (comme nous tenterons de le démontrer plus loin) passera nécessairement par le développement de ce nouveau service.

Aussi, l'Institut demande au CRIC, non pas de rejeter la requête de la Société Radio-Canada, mais d'assortir son acceptation de certaines conditions de façon à garantir:

- o Que le service français de base (qui alimentera dans une proportion de plus de 90% ce nouveau service) dispose des ressources et infrastructures nécessaires, pour lui permettre de rencontrer ces nouvelles exigences;

- o Que ce projet offre un service d'information en français de qualité équivalente à celui proposé au public anglophone.

2° - UN PROJET MAL PARTI

On se rappelle que la Société Radio-Canada avait, au départ, proposé d'exploiter un service exclusivement en anglais, sous prétexte qu'il n'était pas possible d'autofinancer un tel service dans le marché francophone. Le principe de l'autofinancement étant incontournable, la Société avait alors décidé de se soumettre à la réalité implacable des chiffres. Cette situation créait un précédent lourd de conséquences.

Pour la première fois, une société d'Etat qui, par surcroît, constitue le principal véhicule culturel de la société canadienne, rompait avec la tradition de l'équilibre et de l'équité des services devant être offerts dans les deux langues officielles. Les protestations, du côté francophone, ne tardèrent pas à se manifester. L'Institut s'était élevé contre cette décision et avait réclamé une contrepartie au «All News Channel». Des députés conservateurs francophones ayant réussi à convaincre le gouvernement de l'iniquité de ce projet pour les francophones, la Société Radio-Canada fût donc invitée à refaire ses devoirs.

Un terrain déjà occupé par des services accessoires

Pour favoriser l'émergence d'un canal d'information en français, l'Institut avait demandé au CRTC de revoir l'ensemble de ses décisions relatives au développement des services spécialisés dans le marché francophone.¹ L'arrivée d'un canal d'information continue modifie considérablement les données de base qui ont présidé, en juillet 1988, au choix des cinq nouveaux canaux spécialisés, et devrait normalement amener le CRTC à réviser, notamment, le mode d'attribution des tarifs d'abonnements. Le CRTC serait d'autant plus justifié de le faire qu'il a devant les yeux, une requête du Réseau des Sports (RDS) en vue de modifier la tarification de ce service, qui passerait de 1.00 dollar \$ à 1.30 dollar \$ par mois et ce pour la distribution combinée du Réseau des sports et de The Sports Network (TSN).

Nous ne pouvons toujours pas comprendre et accepter comment on peut obliger les abonnés du câble à payer 1.30 dollar \$ par mois pour recevoir deux services continus de sports, alors que tout ce qu'on est en mesure de leur réclamer, pour un service aussi vital que l'information se limite à un simple .45 sous par mois. (Ce tarif permettra aussi de recevoir le service d'information en français et en anglais de la Société Radio-Canada).

Rien à nos yeux ne peut justifier de tels choix. Le sport occupe déjà une place omniprésente à la télévision et il est, certainement, beaucoup plus coûteux d'assurer un service continu d'information qu'un service de sports. De plus, ce canal de sport n'a jamais, à notre connaissance, été réclaté par la population alors qu'un sondage réalisé en 1986 par la firme Environics, dont les résultats étaient connus par les décideurs, révélait que les Québécois et

¹ Pour de plus amples informations, nous vous référons au document d'analyse sur les canaux spécialisés produit par l'ICEA: Les canaux spécialisés en français: Un meilleur choix s'impose. Texte de Lina Trudel, Montréal, 3 mai 1988.

Québécoises étaient les Canadiens et les Canadiennes les plus intéressés à recevoir un service d'information continu (44% au Québec, contre 25% en Ontario). Si nous revenons sur ces décisions, ce n'est pas uniquement pour témoigner de notre frustration, mais parce que ces choix compromettent l'existence d'un service de qualité dans un secteur capital pour notre avenir culturel.

Il sera en effet difficile d'imposer aux abonnés du câble une nouvelle augmentation significativement importante. Les cinq nouveaux services spécialisés leur coûteront, déjà en septembre prochain, près de 3.00 dollars \$ de plus par mois.

Dans ces conditions, il est évident que le type de financement prévu pour assurer le fonctionnement de ce nouveau service ne pourra suffire pour développer un nombre minimalement acceptable de nouveaux contenus informationnels. Le problème est fort complexe et les nouvelles compressions budgétaires imposées par le dernier budget «Wilson» viennent aggraver encore davantage la situation à la Société Radio-Canada.

L'aggravation de la situation financière du service de base.

La situation financière du réseau français de Radio-Canada s'est à ce point détériorée ces dernières années, que la Société s'est vue dans l'obligation de retirer de l'horaire, cette année, sa seule émission hebdomadaire d'affaires publiques diffusée aux heures de grande écoute, le magazine «Actuel». Lorsque l'on est obligé de réduire, faute de fonds, la production d'émission d'information pour le réseau de base, on voit mal comment ce même service pourra en plus alimenter un nouveau service continu d'information.

Encore là, on fait face à des décisions qui, à nos yeux, manquent légèrement de cohérence. Le gouvernement demande d'une part à la Société Radio-Canada de développer de nouveaux services et d'aug-

menter le pourcentage de contenu canadien et il restreint, d'autre part, les crédits de fonctionnement. Depuis 1984, les budgets de la Société ont été réduits de 130 millions \$ et le budget Wilson prévoit une nouvelle réduction de 140 millions \$ pour les quatre prochaines années. Dans un premier temps, les coupures ont affecté tout particulièrement les régions et, au fil des ans, les effets se sont faits lourdement sentir dans l'ensemble du service d'information du réseau français.

La contradiction ici saute aux yeux! Le sous-financement du service français de base, conjugué au sous-financement du nouveau canal d'information ne peut, en effet, déboucher que sur un sous-produit. Voyons donc à quoi se résume le projet présenté par la Société Radio-Canada.

3° - DES REPRISES INEDITES?

Selon le projet déposé, au CRTC, par Radio-Canada, ce service diffusera dix-huit heures sur vingt-quatre la semaine et douze heures les fins de semaine. L'essentiel de la programmation de ce canal sera constitué de reprises d'émissions régionales diffusées la veille tant au Québec que dans l'ensemble du Canada. Ces émissions qualifiées par Radio-Canada «d'émissions inédites» occuperont treize heures de temps d'antenne sur dix-huit. A ces reprises s'ajouteront celles déjà diffusées au réseau national. Il s'agit du «Téléjournal», du «Point», d'au «Jour le jour» et de la «Grande visite». Paradoxalement, ce nouveau service a réservé aux émissions originales la place congrue. Il s'agit d'un bloc de cinq minutes de manchettes diffusées à toutes les heures et de trois heures d'émissions de nouvelles et d'affaires publiques. Aux heures de grande écoute nous aurons droit à une seule heure d'émissions originales et le dimanche, jour de repos, il n'y aura que des reprises.

L'émission «Réseau» diffusée sur semaine de 19 heures à 20 heures, qui mettra en communication les diverses régions à travers le Canada, constitue une innovation intéressante. Il en va de même pour l'émission sur les communautés culturelles diffusée le samedi soir. Quant au nouveau magazine d'information présenté sur semaine de 7 heures à 9 heures le matin, il ne nous semble pas que le contenu proposé dans le cadre de cette émission, permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de savoir davantage ce qui se passe ici et à l'étranger, et surtout de mieux comprendre les enjeux qui entourent les grands événements.

Un autre élément intéressant mérite d'être souligné, il s'agit de la programmation de documentaires aux heures de grande écoute tous les soirs de la semaine. Ces productions qui sont, en général, très appréciées du public, comme le démontre une étude de l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec (ARRFQ), pourront enfin leur être accessibles.

Ces quelques apports intéressants demeurent, toutefois, bien minces pour un service qui diffusera dix-huit heures d'émissions par jour.

La place des émissions régionales dans ce projet

L'ICEA a toujours réclamé des réseaux de télévision qu'ils réservent une place plus importante aux contenus régionaux. Nous serions donc mal venu de critiquer la place de choix que leur réserve le projet soumis par la Société Radio-Canada. Nous ne croyons pas, cependant, que c'est rendre justice et service à ce type de productions (surtout celles destinées principalement à un public régional) de les diffuser intégralement, à tour de rôle et sans encadrement, au niveau national. Si on veut faire la preuve que ces émissions ne peuvent susciter aucun intérêt, on a trouvé là un moyen efficace d'y parvenir. En effet, trop c'est trop!

Cette stratégie de mise en ondes des productions régionales est d'autant plus problématique que les compressions budgétaires imposées à Radio-Canada ont déjà fortement compromis la capacité des centres régionaux de «couvrir» adéquatement leur propre réalité. Dans certaines régions, comme le Saguenay-Lac St-Jean, Radio-Canada n'a même pas d'infrastructure régionale. Suite aux récentes compressions des crédits gouvernementaux contenues dans le budget «Wilson», le président de Radio-Canada a indiqué qu'il faudrait probablement réduire, encore davantage les dépenses affectées à la régionalisation. Il a même été question de fermer des centres comme celui de Matane.

Ceci étant dit, nous croyons, qu'indépendamment, du problème relié au financement des productions régionales, que le mode d'intégration de ces émissions dans l'ensemble de la grille de programmation devrait être complètement repensé. A cet égard, nous avons constaté que l'offre de programmes de la chaîne d'information de langue anglaise, était beaucoup plus diversifiée et que les émissions régionales étaient mieux articulées dans l'ensemble de la grille. Par exemple, la diffusion d'émissions régionales en soirée, «seront entrecoupées d'autres sujets spécialisés qui traiteront, par exemple, de médecine et de science, de questions intéressant plus particulièrement les femmes, de finances et d'affaires, d'un résumé des grands débats et événements du jour en provenance d'Ottawa et également des faits saillants et de reportages de fond dans le domaine du sport». ²

La formule des émissions thématiques alimentées par des régions nous semble constituer une approche beaucoup plus dynamique et serait susceptible d'intéresser davantage le public. Ce genre d'émissions existe et elles ont fait leur preuve. Nous pensons

² Société Radio-Canada. Une chaîne canadienne d'information. Proposition de la Société Radio-Canada adressée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 30 avril 1987, p. 27.

notamment à l'émission «Contre-champ» réalisée par la station de Radio-Canada de Québec, il y a quelques années, et à l'émission «Première ligne» produite par Radio-Québec. L'émission «Fuseaux» prévue dans le projet de Radio-Canada va d'ailleurs dans ce sens, sauf que la contribution québécoise semble limitée à la station de Montréal.

On pourrait s'offrir un meilleur projet

L'Institut a probablement fait preuve de beaucoup de naïveté d'espérer que ce canal d'information continue offrirait un nouvel espace pouvant permettre l'expression de points de vue et le traitement de sujets qui ne sont plus abordés par les réseaux traditionnels. Nous avons aussi espéré que ce réseau consacré exclusivement à l'information pourrait programmer des émissions hebdomadaires d'affaires publiques, notamment, sur les politiques gouvernementales et décisions économiques ayant des conséquences importantes pour le public. Plus encore, nous nous étions imaginés que nous pourrions enfin, grâce à ce service, en savoir un peu plus sur ce qui se passe à l'étranger et ce, à partir d'une vision francophone.

Ces attentes risquent malheureusement de demeurer non comblées. Mises à part l'émission «Réseau» et celle sur les communautés culturelles, ce nouveau service ne permettra pas davantage de fouiller les événements, de couvrir les diverses réalités et de refléter une plus grande diversité de points de vue.

Ceci étant dit, l'ICEA ne peut accepter et ne croit pas que ce soit là le seul et unique projet en information que la société francophone soit en mesure de s'offrir.

Un projet toujours pertinent

Nous pensons que la conquête des ondes en information constitue un enjeu majeur pour les francophones et qu'elle passe non seulement par le développement d'un canal spécialisé dans ce domaine, mais aussi par le renforcement du service d'information du réseau français.

A cet égard, les arguments que nous avons développés en faveur d'un service spécialisé en information de langue française, lorsque la Société a rendu public son projet uniquement en anglais, demeurent toujours valables.

Nous faisons remarqué alors que les arguments mis de l'avant par la Société Radio-Canada pour justifier son projet de canal d'information continue de langue anglaise s'appliquait tout aussi bien à la communauté francophone. On se souvient que c'est principalement en raison de la menace que représente la distribution, au Canada, du canal d'information continue américain, que Radio-Canada a développé son projet.

En effet, l'existence du service anglais, sans équivalence du côté français, placerait la société francophone dans une situation de dépendance et d'infériorité par rapport au Canada anglais. Les francophones devraient s'en remettre de plus en plus à la vision anglo-canadienne du monde et du Canada, car nous aurons de moins en moins les moyens de développer la nôtre.

Un nombre important de francophones pourront accéder à ce nouveau canal d'information de langue anglaise dans le marché francophone. Ce sera notamment le cas pour les francophones hors Québec et pour ceux qui habitent dans des milieux où la présence anglophone est relativement importante. La situation engendrée par la présence du canal américain d'information au Canada anglais risque donc de se transposer du côté francophone.

De l'aveu même de la Société d'Etat, ce canal d'information contribuera de plus à renforcer le service d'information du réseau CBC. Les budgets de production de ce service sont déjà deux fois plus élevés, que ceux du réseau français. Cet écart de moyens se traduit forcément au plan de la qualité et de la diversité des sujets abordés. Il ne faut donc pas s'étonner de constater dans ces conditions un intérêt croissant des francophones pour les émissions d'information du réseau anglais de Radio-Canada. Sans paraître trop alarmiste, il nous semble évident que l'existence d'un service en anglais seulement contribuerait à marginaliser de façon irréversible la télévision de langue française et par voie de conséquences notre culture.

4° - DES BESOINS A COMBLER

Nous soulignons de plus que la population francophone est loin d'être la mieux servie au chapitre de l'information. La réduction des budgets, comme nous l'avons mentionné précédemment, du réseau français de Radio-Canada a eu des répercussions désastreuses dans le domaine de l'information. L'information internationale est dans un état de sous-développement marqué et en ce qui concerne la scène québécoise on a l'impression qu'elle se rétrécit de plus en plus à la simple dimension montréalaise.

Un canal spécialisé en information de langue française, exploité par le réseau public, pourrait contribuer d'une part, à renforcer le service de base et répondre d'autre part, à des besoins non comblés actuellement par la télévision de masse traditionnelle.

Pour toutes les raisons dont nous venons de faire état, nous croyons que l'émergence d'un canal d'information en langue française, constitue un projet pertinent, qu'il est nécessaire et qu'il peut aussi être réalisable. Pour ce faire, nous proposons quelques hypothèses de solutions.

5° - RECOMMANDATIONS

Pour favoriser le développement d'un service d'information continue de langue française, de qualité équivalente au projet anglophone,

Pour faire en sorte que ce nouveau service d'information contribue à augmenter de façon significative la capacité des services français de Radio-Canada de couvrir plus adéquatement l'actualité dans notre pays et à l'étranger, et de fouiller davantage les événements,

Pour que ce service soit en mesure d'offrir de nouvelles émissions d'information et d'affaires publiques axées sur les besoins non comblés actuellement par les réseaux traditionnels,

Nous recommandons:

- 1° Que le gouvernement canadien consente des crédits supplémentaires au service français de Radio-Canada pour lui permettre d'offrir au public francophone des émissions d'information et d'affaires publiques qui correspondent davantage à ce que l'on peut attendre d'un service public de cette envergure.

L'octroi de ces crédits supplémentaires constitue une condition indispensable pour permettre l'existence d'un nouveau service d'information, car ce nouveau canal sera alimenté essentiellement par le service de base.

- 2° Que le CRTC rééquilibre la structure des tarifs d'abonnements aux services spécialisés, de façon à permettre un financement plus adéquat pour le service d'information. Ces modifications, cependant, ne devraient pas signifier une nouvelle augmentation des coûts pour les abonnés du câble.

Pour ce faire, le CRTC doit:

- o refuser la demande d'augmentation de tarifs, de 1.00 dollar \$ à 1.30 dollar \$, réclamée par le Réseau des sports pour la distribution combinée des canaux de sports anglais et français. Nous croyons qu'un dollar par mois pour financer un réseau accessoire, c'est déjà beaucoup exiger du public;

- o demander à la Société Radio-Canada de lui soumettre une nouvelle proposition de tarification pour la distribution combinée du canal d'information de langue française et anglaise.

Demander au public 0.45 sous par mois en échange d'un service d'information continue c'est très peu comparativement à ce qu'on leur réclame pour un canal de sports.

AU PLAN DE LA PROGRAMMATION, NOUS SUGGERONS

- 3° Que la structuration de la grille de programmation soit revue de manière à assurer une meilleure intégration des émissions régionales.

- 4° Une augmentation du nombre d'émissions originales axées en priorité sur les besoins non comblés actuellement par la télévision conventionnelle.

Il pourrait s'agir, par exemple:

- o d'une émission hebdomadaire de débat public;
- o d'une émission quotidienne portant sur des entrevues avec des personnes impliquées dans les événements ou susceptibles de les commenter;
- o d'un magazine fait pour et par les jeunes;

- o d'émissions hebdomadaires sur des thématiques tels l'écologie, la science, la culture, l'histoire, les loisirs, la consommation, etc... (il pourrait y avoir une émission thématique par jour).

5° Les temps d'antenne

Ce canal pourrait offrir gratuitement des temps d'antenne aux partis politiques et aux organismes, sans but lucratif, qui se consacrent à la sensibilisation et l'éducation du public sur des questions d'intérêt général.